

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 juin 2018, actant l'approbation de la cession d'un immeuble situé au 1 Place de Verdun à Saint-Pol sur Ternoise, sur la parcelle référencée au cadastre sous le numéro AE 203 pour un prix total net vendeur de 376 000€ HT.

-
Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Laura SZYMKOWIAK**, Juriste, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle pré-citée à la condition sus énoncée reprise à la délibération ci-dessus citée, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 23 janvier 2019,



Philippe HOURDAIN
Président